

Rapport – Relevés d'amphibiens protégés et prioritaires d'enjeu régional  
sur le site de la Chartreuse (Liège)

Ce rapport fait suite à d'anciens inventaires (1990-1994) réalisés sur le site de l'ancienne caserne de la Chartreuse (Liège) et ce en particulier au niveau du bassin d'orage et son environnement terrestre avoisinant au niveau de la rue Thier de la Chartreuse et de la rue des Fusillés.

Le site de la Chartreuse a la particularité d'abriter six espèces d'amphibiens natifs dont deux espèces d'amphibiens menacées et considérées comme prioritaires : le Crapaud calamite (*Epidalea calamita* ; précédemment nommé *Bufo calamita*) et l'Alyte accoucheur, également dénommé Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) ainsi que quatre autres espèces d'amphibiens protégées (le Triton alpestre, *Ichthyosaura alpestris*, le Triton palmé *Lissotriton helveticus*, la Grenouille rousse *Rana temporaria* et le Crapaud commun *Bufo bufo*) [1-6]. Le Crapaud calamite et l'Alyte sont intégralement protégés, repris en annexe 2a du décret du 6 décembre 2001 modifiant la loi du 12 juillet 1973 de la Conservation de la Nature. Le Triton alpestre et le Triton palmé sont également intégralement protégés et repris en annexe 2b. La grenouille rousse et le Crapaud commun sont partiellement protégés, repris en annexe 3. Le Crapaud calamite est repris comme étant en danger sur la liste rouge de Wallonie [7].

Au-delà de l'occurrence d'espèces protégées, de simples comptages ont pu montrer des effectifs de population élevés pour ces espèces (jusqu'à 33 adultes comptés pour le Crapaud calamite, au moins cinq adultes pour l'Alyte, jusqu'à 87 adultes pour le Triton alpestre ; les Grenouilles rousses, Crapauds communs et Tritons palmés ne totalisaient que quelques adultes), ce qui place la Chartreuse comme un site d'intérêt particulier pour leur conservation. Les effectifs totaux étaient bien supérieurs à ces chiffres étant donné que seule une partie des populations est visible lors d'un comptage. Pour le Crapaud calamite, il s'agit de la plus grande population connue dans ce secteur géographique délimité par la Meuse et la Vesdre [8]. Sur base des niveaux d'enjeux régionaux [9], le site de la Chartreuse aurait été classé comme d'enjeu majeur (soit le niveau maximal) que cela soit au niveau des effectifs décrits ici ou de la présence de six espèces dont le crapaud calamite et l'Alyte.

La présence conjointe de bassins artificiels et d'un environnement terrestre mixte avec de grandes zones initialement ouvertes riches en abris (tas de pierres, cavités...) bordées par des bosquets, notamment en bordure de vieux murs s'avère favorable pour le Crapaud calamite et l'Alyte accoucheur [1, 2]. Les habitats primaires de ces espèces deviennent extrêmement rares et elles affectionnent particulièrement les milieux secondaires tels des terrils, friches, terrains industriels désaffectés [1, 2]. L'utilisation de l'espace par les deux espèces prioritaires n'est ainsi pas limitée aux deux bassins d'orage mais au milieu terrestre environnant. Au niveau du secteur proche de la rue Thier de la Chartreuse / rue des Fusillés, les deux espèces ont été observées jusqu'à près de 150 m du bassin d'orage (direction sud-ouest et sud-est) au niveau des grandes dalles (zones anciennement très ouvertes) où elles trouvent un abri, par exemple dans des trous dans le béton ou sous des tôles. Elles ont aussi été observées en mouvement et peuvent certainement se déplacer à de plus grandes distances.

Les bassins d'orage ont subi diverses altérations, servant en ce qui concerne celui bordant la rue Thier de la Chartreuse de décharge clandestine et perdant de son étanchéité. L'habitat terrestre, initialement ouvert, a eu tendance à se reboiser ces dernières années.

Plusieurs gestions ont eu lieu sur ce site en faveur des amphibiens prioritaires. L'une d'entre elles avait été menée par le groupe Raîinne (maintenant rattaché à Natagora) en 1986, consistant en un aménagement d'un petit bassin (2 x 2 m) au sein du bassin du bassin d'orage (13 x 13 m) bordant la rue Thier de la Chartreuse, ceci afin d'assurer une présence d'eau plus longue. Une deuxième gestion en 1993, menée par Aves Jeunes (maintenant rattaché à Natagora), avec le soutien du Ministre l'Environnement dans le cadre de la « Semaine Verte » ainsi que du support logistique de la Ville de Liège et des pompiers liégeois, avait permis de restaurer le bassin d'orage situé dans l'enceinte de la caserne (cimentage, pose d'une bêche, sable et argile) en vue de protéger la population de Crapaud calamite [10]. Cette espèce y fut également observée.

#### Références citées

1. De Wavrin, H., and Graitson, E. (2007). L'Alyte accoucheur *Alytes obstetricans* (Laurenti, 1768). In Amphibiens et Reptiles de Wallonie, J.P. Jacob, C. Percsy, H. De Wavrin, E. Graitson, T. Kinet, M. Denoël, M. Paquay, N. Percsy and A. Remacle, eds. (Namur: Aves-Raîinne & Région wallonne), pp. 104-115.
2. Graitson, E., and Denoël, M. (2007). Le Crapaud calamite, *Bufo calamita* Laurenti, 1768. In Amphibiens et Reptiles de Wallonie, J.P. Jacob, C. Percsy, H. De Wavrin, E. Graitson, T. Kinet, M. Denoël, M. Paquay, N. Percsy and A. Remacle, eds. (Namur: Aves-Raîinne & Région wallonne), pp. 142-151.
3. Denoël, M. (2007). Le Triton alpestre, *Triturus alpestris* (Laurenti, 1768). In Amphibiens et Reptiles de Wallonie, J.P. Jacob, C. Percsy, H. De Wavrin, E. Graitson, T. Kinet, M. Denoël, M. Paquay, N. Percsy and A. Remacle, eds. (Namur: Aves-Raîinne & Région wallonne), pp. 62-71.
4. Jacob, J.P., and Kinet, T. (2007). La Grenouille rousse *Rana temporaria* (Linnaeus, 1758). In Amphibiens et Reptiles de Wallonie, J.P. Jacob, C. Percsy, H. De Wavrin, E. Graitson, T. Kinet, M. Denoël, M. Paquay, N. Percsy and A. Remacle, eds. (Namur: Aves-Raîinne & Région wallonne), pp. 180-193.
5. Denoël, M. (2007). Le Triton palmé, *Triturus helveticus* (Razoumowski, 1789). In Amphibiens et Reptiles de Wallonie, J.P. Jacob, C. Percsy, H. De Wavrin, E. Graitson, T. Kinet, M. Denoël, M. Paquay, N. Percsy and A. Remacle, eds. (Namur: Aves-Raîinne & Région wallonne), pp. 86-95.
6. Percsy, C., and Percsy, N. (2007). Le Crapaud commun, *Bufo bufo* (Linnaeus, 1758). In Amphibiens et Reptiles de Wallonie, J.P. Jacob, C. Percsy, H. De Wavrin, E. Graitson, T. Kinet, M. Denoël, M. Paquay, N. Percsy and A. Remacle, eds. (Namur: Aves-Raîinne & Région wallonne), pp. 134-141.
7. Jacob, J.P. (2007). Liste rouge. In Amphibiens et reptiles de Wallonie, J.P. Jacob, C. Percsy, H. De Wavrin, E. Graitson, T. Kinet, M. Denoël, M. Paquay, N. Percsy and A. Remacle, eds. (Namur, Belgium: Aves-Raîinne & Région wallonne), pp. 331-340.
8. Denoël, M. (2004). Répartition, habitat et conservation des amphibiens du Pays de Herve (Belgique). Bull. Soc. Herp. Fr. 111-112, 49-77.
9. Laudelout, A., and Liégeois, S. (2018). Note de référence pour la prise en compte des amphibiens dans les évaluations des incidences sur l'environnement, (Jambes: DGARNE).
10. Denoël, M. (1993). Opération "Sauvegarde des amphibiens de la Chartreuse". Aves feuille de contact 1993, 230.

M. Denoël  
25 octobre 2020